

Anglais et Bretons dans le duché sous Jean IV

Jean-Christophe CASSARD
Professeur d'histoire médiévale
UBO – CRBC

Traversant par une sombre journée de l'an 1353 le grand cimetière de Londres en compagnie de son maître Charles de Blois – pour l'heure prisonnier de guerre en Angleterre après la déroute de ses armes à La Roche-Derrien en juin 1347 –, l'écuyer Eudes Cillart demeure coi en ce lieu du repos éternel et refuse obstinément de joindre ses prières à celles du pieux duc : « Je ne le ferai pas, lui dis-je, car il y a des gens enterrés ici qui ont massacré mes parents, mes cousins, mes amis, d'autres qui ont brûlé mes maisons ou celles de mes amis. – Alors, le seigneur Charles me fit de longs et durs reproches, me disant que je ne valais rien¹. »

Certes, on peut comprendre que ce petit noble breton n'aime pas d'instinct les Anglais, une répulsion exacerbée encore par sa présence contrainte parmi eux : trop de morts, trop d'exactions diverses et multiples séparent dorénavant les deux partis en lutte et leurs alliés pour que l'on puisse escompter voir s'exprimer des sentiments plus amènes de la part de ce modeste écuyer précipité

1. Albert DE SÉRENT (éd.), *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois*, Saint-Brieuc, 1921, témoin 14, p. 43 (traduit du latin). Par commodité, cette source sera désormais désignée sous la forme abrégée P.C. Charles.

dans les tourmentes d'une époque difficile entre toutes². D'ailleurs ses compagnons d'armes passés plus tard au service de Charles V sous Bertrand du Guesclin, les apprécieront moins encore : «*Et cil François droit la estoient bon Breton / Qui ne prisent Englois la queue d'un siron*³» (d'une sirène). Mais par-delà l'évidence première, il convient de s'interroger sur la représentativité de ce témoignage spontané d'Eudes Cillart, que nuancent pour le moins d'autres dépositions enregistrées en 1371 lors des mêmes séances de la commission apostolique réunie à Angers pour enquêter sur la vie et les miracles de Charles de Blois.

Après Auray, une encombrante présence

Les différentes relations de la bataille décisive remportée le jour de la Saint Michel de 1364 sur l'armée du duc Charles, pourtant épaulé par Bertrand et les tout récents vainqueurs de Cocherel, ne laissent aucune place au doute : ce sont bien les Anglais qui ont gagné la journée car ils fournissaient le plus gros, et sans doute aucun le meilleur des effectifs en ligne du côté montfortiste⁴, parce que aussi

2. Le 29 septembre 1364 la bataille d'Auray met un terme à la guerre de Succession qui déchirait le duché depuis 1341 suite au décès de Jean III sans héritier direct : son demi-frère, Jean de Montfort, réclame ses droits contre sa nièce, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois, le propre neveu de Philippe VI par sa mère Marguerite de Valois, sœur du roi. Édouard III propose son soutien à Jean, qui l'accepte après l'entrée en campagne des troupes françaises.
3. *La Chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, éd. Jean-Claude FAUCON, Toulouse, 1990, t. I, laisse DCLXVIII, vers 20 492-20 493, p. 402. Sur le sentiment anti-anglais à travers les siècles : Jean GUIFFAN, *Histoire de l'anglophobie en France*, Rennes, 2004.
4. Benjamin FILLON, «Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou», *Revue des Provinces de l'Ouest*, tome III, 1855, p. 193-225, publie en note 1 page 203 une liste des capitaines anglais présents à Auray. Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre du bon Jehan duc de Bretagne* (éd. Jean-Michel Cauneau et Dominique Philippe, sous le titre de *Chronique de l'État breton*, Rennes, 2005) cite quelques capitaines anglais au service de Jean aux vers 1002-1003, p. 290 (Chandos, Latimer, Felton, Knolles et Carvalay) et leur cri de guerre «*S. George!*», vers 1390, p. 312.

leur chef, Jean Chandos, sut imposer au jeune et fougueux prétendant une sage tactique, économe de ses réserves, efficace au bout du compte. Le héraut Chandos le rappelle avec concision : « *Après la bataille en Britaine, / Que le duc avesque sa compaigne / Conquesta et gaigna sa terre / Par la puissance d'Engleterre*⁵ ». En somme, les Bretons ne figurent qu'au second plan parmi l'ost de celui qui avait été d'abord le pupille puis le gendre, pour quelques mois seulement, du roi Édouard⁶.

Mais la plupart des contingents anglais mobilisés en cette occasion, qu'ils aient déjà tenu garnison sur place ou qu'ils soient débarqués de l'île avec Jean en 1362, qu'ils l'aient rejoint par la suite ou qu'ils soient accourus en renfort depuis la proche Guyenne du Prince Noir au tout dernier moment, besogne faite ne s'attardent guère dans le duché. Seuls y demeurent les capitaines d'outre-Manche qui y avaient des intérêts privés ou bien ceux qui tiennent pour leur roi des places fortes maritimes⁷, gages à la fois de la sécurité navale de ses flottes vers Bordeaux et de l'exact paiement des dettes contractées par le nouveau duc envers son beau-père et ancien tuteur⁸. Si le terme d'occupation devient dès lors exagéré, il reste bien une présence anglaise dans le sillage de la guerre de Succession, et cela fait problème presque aussitôt.

5. *Le Prince Noir. Poème du héraut d'armes Chandos*, éd. Francisque MICHEL, Londres, 1883, vers 1652-1655, p. 110.

6. Il avait épousé Marie vers juillet 1361, mais la jeune princesse mourut au bout de trente semaines d'union selon Guillaume de Saint-André, *C'est le livre...*, *op. cit.*, vers 355-356, p. 248.

7. Ainsi de Thomas Fog, entré au service de Jean de Montfort par une endenture en date du 15 décembre 1362, confirmé dans son rôle de garde de Hennebont le 21 mai 1367 : Michael JONES, *Recueil des actes de Jean IV*, vol. I, Paris, 1980, n° 19, p. 84-85, et n° 103, p. 144-145.

8. Jean se serait acquitté de presque les deux tiers de sa dette entre 1366 et 1369, soit 64 000 nobles ; le restant fut effacé en 1372 : Michael JONES, *La Bretagne ducal. Jean IV de Montfort (1364-1399) et l'Angleterre*, Rennes, 1998 (traduction de *Ducal Brittany 1364-1399. Relations with England and France during the reign of John IV*, Oxford, 1970), p. 71.

Les châteaux abandonnés au Plantagenêt figurent au nombre de dix aux termes du premier traité de Guérande (1365)⁹, mais d'autres places reçoivent aussi des capitaines insulaires ou demeurent aux mains de leurs désormais seigneurs natifs de l'île, établis de façon ou d'autre en Bretagne, bien décidés pour leur part à monnayer fort cher leurs droits acquis à travers la péninsule : les ambitions de Robert Knolles, de Walter Huet et de Roger David sont les plus apparentes parce que les mieux documentées¹⁰. Des relations que ces derniers purent entretenir avec leurs épouses bretonnes comme avec leurs voisins immédiats, nous ne savons toutefois pas grand-chose, sinon rien. Si dans l'ensemble la cohabitation paraît se dérouler sans trop d'anicroches, la petite cité de Bécherel focalise vite les antagonismes latents : Jean IV lui-même semble avoir posé un premier siège dès 1369 devant cette place indûment occupée, dont la garnison multipliait les exactions¹¹. En vain.

Le jeune duc, en tentant d'asseoir son autorité sur une noblesse peu accoutumée depuis plus de vingt ans à se voir passer la bride au col, finit par excéder ceux qui le toléraient de guerre lasse. La présence de nombreux Anglais dans son entourage fournit aux déçus de la paix un argument de propagande facile à faire prospérer : qui le supporte mal présente Jean comme anglophile d'autant plus aisément qu'il vient d'épouser Jeanne Holland, la belle-fille du Prince Noir, au début de 1366 probablement. Avec une duchesse anglaise désormais, toutes les craintes pourront passer pour fondées ! La réception fort civile réservée en mai 1369 à Edmond de Langley, comte de

9. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1593 : il s'agit de Derval, Rougé, Plumoisan, Saint-Pol-de-Léon, Rais, Quimerc'h, La Roche-Moisan, La Roche-Periou, Guéméné-Guingamp et Château-Blanc.

10. Michael JONES, *La Bretagne ducal...*, *op. cit.*, p. 69-71. Cet historien publie aussi p. 213-216 l'accord passé le 20 mai 1367 entre le duc et William, Lord Latimer qui fournit d'autres précisions.

11. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1632 et 1657. Siméon LUCE (éd.), *Chroniques de J. Froissart*, t. VII, Paris, 1878, livre I, § 612, p. 116-118 et 336-337 (variantes du texte ayant servi de base à l'édition).

Cambridge, cinquième fils d'Édouard III, en passe de rejoindre à Dax son frère le Prince Noir par la voie de terre, risque aussi d'avoir conforté cette inclination supposée : « *Constantyn (Cotentin) passe et Bretayne. / Contre li ad beal compaignie; / Car de Bretayne vint duc Johans, / Ovesque li ot des plus grantz / Barons de trestout son pais, / Ceux qui plus tenoit à amys : / Clisson et Canolle (Knolles) et plusours, / Queux li fesoient grantz honours. / En son pais les festoia; / Mais moult petit y demora, / Car il le convenoit haster / Pur le Prince, qui volt passer (outre-Pyrénées). / Congé ad pris sanz detrier (sans s'attarder) / Au duc Johan et à sa mulier*¹² » (sa femme). L'annonce du débarquement du prince à Saint-Malo et son cheminement vers Nantes avaient suscité parmi la population bretonne des méfiances sinon une hostilité certaine, dont se fait écho Jean Froissart qui souligne qu'il fallut que le duc agisse avec fermeté pour que le cortège ne fût pas attaqué sur sa route¹³.

Néanmoins, le soupçonner de demeurer inféodé aux Anglais au fond de son cœur, c'est occulter ses efforts sincères et réalistes visant à inscrire son règne dans la continuité de la tradition politique héritée de son oncle Jean III († 1341) – lequel servait à titre quasi privé dans l'armée du roi de France tout en laissant ses sujets libres d'y contracter un engagement, sans pour autant impliquer de droit l'État ducal dans les hostilités commençantes, ce dont les deux rois antagonistes se satisfaisaient fort bien semble-t-il – comme à accueillir dans son gouvernement, sans prévention aucune, les représentants des deux partis extraits de la guerre civile : les accusations portées contre Jean IV doivent donc être fortement tamisées. Si les Anglais s'avèrent de fait nombreux parmi le personnel de l'Hôtel ducal – un recrutement préférentiel qui s'explique par l'éducation outre-Manche de Jean¹⁴ et l'origine de son épouse, laquelle a amené ses propres serviteurs et familiers –, un seul sujet britannique exerce

12. *Le Prince Noir...*, *op. cit.*, vers 2122-2135, p. 143-144.

13. *Chroniques de J. Froissart...*, *op. cit.*, livre I, § 612 et 613, p. 116-118.

14. Contrairement à son père qui avait vécu l'essentiel de ses jours sur ses terres maternelles de Montfort-l'Amaury et participait à plein de la civilisation

une véritable autorité dans le duché : Thomas Melbourne, receveur général sur toute la période précédant 1373, il est vrai spécialement exposé aux critiques de rapacité induite par ses fonctions de grand argentier¹⁵... Les autres ne sont que des domestiques ou des amis de jeunesse, ce qui en soi ne représente pas une franche menace pour la couronne de Charles V¹⁶ !

Il n'empêche que leur trop grande visibilité finit de saper un peu plus l'autorité morale du duc, surtout après 1369 lorsque les hostilités reprennent entre les deux royaumes. Olivier de Clisson et les siens, passés peu à peu au service du roi¹⁷ (pour ne rien dire des Bretons qui servent le souverain sous les armes dans le royaume¹⁸) assiègent, en électrons libres, Moncontour¹⁹ puis Bécherel encore à l'heure de l'enquête d'Angers en 1371²⁰... De son côté Jean IV doit se livrer à des opérations de police dès l'hiver de 1367, s'emparant alors d'un château hostile – *Plumaenserulam*, probablement Plumoisan dans le voisinage de Dinan – tenu par des irréguliers anglais sortis des bandes de Latimer²¹. L'atmosphère demeure donc électrique puisqu'aux

française, Jean, tout comme Olivier de Clisson élevé dans les mêmes conditions que lui, comprend très certainement l'anglais.

15. Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre...*, *op. cit.*, vers 1726-1740, p. 334 (l'attaque vise les conseillers feints, attirés par l'argent, sans en nommer un plus spécialement il est vrai).
16. Michael JONES, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 62-67 et 69-71.
17. John Bell Henneman, *Olivier de Clisson and Political Society in France under Charles V and Charles VI*, Philadelphie USA, 1996.
18. Jean-Christophe CASSARD, « L'opinion publique française et les Bretons au fil de la guerre de Cent ans », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome LXXXII, 2004, p. 243-277.
19. P.C. Charles, témoin 143, Richard Poulard, p. 240.
20. Cet épisode est mentionné par plusieurs témoins qui disent s'être absentés du siège précisément afin de déposer à Angers. Il est surtout connu pour le châtimement immédiat d'un incrédule notoire, Bertrand de Beaumont (de la suite militaire du sire de Laval), qui doutait en public de la sainteté de Charles de Blois : quelques instants après avoir proféré ces dires impies, un boulet anglais lui emporta la tête...
21. P.C. Charles, témoin 122, Jean Ferrière, écuyer de Plouasne.

rancunes récentes, ressassées dans le silence des vaincus, s'ajoutent sans cesse de nouveaux dissentiments, de nouveaux soupçons, que certains peuvent espérer manipuler en sorte de faire se lever une lame de fond capable d'emporter le jeune prince.

Afin de conforter les assises d'un pouvoir en train de se dérober sous ses pieds, Jean ne peut guère escompter de secours – y compris au plan militaire – que du roi Édouard, une évidence qui aboutit à le rendre encore un peu plus suspect aux yeux des indécis soupçonneux ou des seigneurs qui rêvent à voix haute de retrouver une plus ample latitude de manœuvre. « *Trop avez d'Anglois entour vous / Ne peuvent pas bien estre o (avec) vous : / Ilz vous ayment ne pou ne grant, / Nous les hayon (haïssons) mortellement* ²² ». À quoi le duc répliquait, paraît-il : « *Il sembleroit que par leur crainte / Ma volenté eussent contrainte / A mectre hors de mon païs / Ceulx qui touz temps sont mes amis ; / Et combien que ma volenté soit / M'en délivrer, comme que soit, / Ne le feray pas à present : / Je sembleroye a un truant / Qui de menaces a si grant paour / Qu'il s'en va mucer (se cacher) en un four* ²³ ». En attendant, « *Les Bretons lors moult desiroint / Vider Bretagne de touz Anglays / Et estre a un o les Francois, / Et garder leur duc et leur terre / En payx sans contens et sans guerre* ²⁴ » : une sourde hostilité, savamment entretenue au fil des défections en jouant à plein sur un unanime désir de paix, se développe ainsi dans les milieux nobiliaires à l'encontre des Anglais, ces stigmates par trop voyants d'un régime mal assuré, d'un État en crise de croissance, même si les cousins de Blois, pour l'heure toujours otages en Angleterre ²⁵, n'auraient sans doute pu agir guère autrement quant au rétablissement des institutions ducales s'ils avaient été en position de gouverner !

22. Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre...*, op. cit., vers 1823-1826, p. 340.

23. *Idem, ibidem*, vers 1841-1850, p. 340-342.

24. *Id., ibid.*, vers 1922-1926, p. 346.

25. Les deux fils aînés de Charles de Blois avaient été menés en Angleterre en gage de l'exact acquittement de sa rançon lors de sa libération sous conditions en 1356.

Perçus comme d'anciens ennemis cruels, des profiteurs de guerre sans vergogne, des dégénérés (dans son *Arbre des batailles* publié en 1387, le Provençal Honoré Bonnet ou Bovet se fera bientôt l'écho d'un soi-disant proverbe breton affirmant que comme les Anglais s'étaient adonnés à la sodomie, il naîtrait d'eux une génération sauvage, de peu de foi, incapable de résister en bataille²⁶...), les sujets d'Édouard III finissent par entraîner le duc dans leur chute dès que l'hostilité larvée entretenue à leur égard peut, enfin, se manifester sous la forme d'une grève du service : abandonné de tous, Jean IV doit se résigner à déguerpir. Il embarque le 28 avril 1373, à Brest ou à Concarneau, et passe en Angleterre avec une maigre troupe²⁷.

L'anglophobie, entée sur un désir unanime de préserver la paix à tout prix, serait ainsi l'un des moteurs imparables de l'histoire de Bretagne « *puisque li dus monstroit clerement que il voloit estre Englès et point ne tenoit l'ordenance de son pays, il estoit tenu de perdre sa terre*²⁸ ».

Les Anglais au quotidien avant la crise ouverte

La réalité de ce sentiment univoque d'hostilité apparaît cependant plus incertaine au niveau de la petite noblesse et du peuple, même si l'on perçoit mal, faute de sources assez explicites, les modalités concrètes de la liquidation des séquelles de la guerre civile parmi ces strates sociales inférieures. Ici ou là on découvre seulement tel écuyer de Locronan en Cornouaille – un certain de la Tour, peut-être –, fait prisonnier à Auray, reconnaissant à « saint » Charles d'avoir pu échapper par effraction à sa prison de Derval dans des conditions

26. Édition G.W. COOPLAND, *The tree of the battle of Honoré Bonnet*, Cambridge, 1949.

27. Jean-Christophe CASSARD, « Les Bretons tous félons ? 1364-1373 », dans *Félonie, trahison, reniement au Moyen Âge*, Montpellier, 1998, p. 571-598.

28. Jean FROISSART, *Chroniques*, t. VIII, 1888, p. 123. Voir également Christine DE PISAN, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, t. I, Paris, 1963, p. 224.

rocamboliques car, faute d'amis ou de parents s'intéressant à son sort, il ne lui restait plus autrement qu'à attendre la mort en ces lieux sinistres où Robert Knolles le retenait parce qu'il passait, à tort affirme-t-il, pour un homme riche depuis qu'il avait lui-même capturé à Cocherel Pierre d'Acrimont, l'un des lieutenants du Captal²⁹, ou tel autre homme, amer d'avoir risqué vers la Saint André de 1367 l'enfermement pour dettes sur plainte d'Andréas *Loches*, serviteur de la duchesse Jeanne Holland à Vannes, pour ne pas s'être acquitté d'une rançon dont il contestait le bien-fondé. Arrêté par les Anglais de la garnison de Cesson, Alain Maréchal leur fausse compagnie au bout de huit jours grâce à une corde pourtant trop courte³⁰... Quels ressentiments aussi animaient les parents des hommes tués lors des ultimes opérations militaires ? Quels souvenirs cuisants en gardaient les simples victimes dans leur corps ou leurs biens ? Nul chroniqueur ne s'est abaissé à nous le rapporter par le détail.

Toutefois, l'hostilité à l'Anglais n'est pas nécessairement partagée par tous les Bretons : les dépositions enregistrées à Angers en 1371 le rappellent assez pour ces années immédiatement postérieures à Auray. Certes, tel témoin fait allusion à leur présence dans l'entourage domestique du «duc d'à présent»³¹, confortant ainsi les accusations d'anglophilie portées à son encontre, mais Walter Huet a recours aux services d'un franciscain breton, le frère Pierre de Malestroit, du couvent de Dinan, pour confesseur³², ce qui traduit pour le moins une confiance réciproque ! Beaucoup d'entre les témoins (huit en tout³³) relatent l'incident survenu à Dinan le

29. P.C. Charles, témoin 120, frère Payen de Kelen, p. 208-209, et témoin 137, Olivier Le Codic, p. 230-231.

30. *Ibidem*, témoin 144, Alain Maréchal originaire du Goëlo, p. 241-242.

31. *Ibid.*, témoin 146, Guillaume Anseau, p. 345 : il s'agit de *Atum Houlz*, ancien capitaine de Cesson (*Sessonio* ?), à présent maître d'hôtel du duc.

32. *Ibid.*, témoin 119, Geoffroy Budes, chevalier, p. 284.

33. *Ibid.*, témoins 119, Geoffroy Budes, chevalier ; 120, frère Payen de Kelen ; 121, Guillaume de *Carrimel* (Kerimel), chevalier ; 122, Jean Ferrière, écuyer ; 123, Guillaume Hunaut ; 124, Jean Galvan ; 187, Geoffroy de *Carrimel*, chevalier ; 188, Geoffroy Bunabès, écuyer.

2 février 1368, qui vit l'image peinte du malheureux duc Charles, pourtant passée à la chaux la veille, se mettre à saigner sur un mur de l'église des frères Mineurs où il figurait représenté avec ses armes au pied d'un Arbre de Vie, suscitant la colère du prince qui était présent à l'heure où survint le prodige, et une quasi-profanation des lieux par sa garde rapprochée, autochtones et insulaires confondus, qui, ne voyant dans ce « miracle » qu'un subterfuge orchestré par des frères aux sympathies blésistes bien connues en cette capitale du comté de Penthièvre, ne reculèrent pas, grimpés sur une échelle, devant le risque de profanation en sondant la paroi suspecte à grands coups de couteau afin de révéler le mécanisme de l'outrage porté au vainqueur de l'ordalie d'Auray...

En l'occurrence l'un des plus acharnés paraît avoir été un certain *Foudrigay*, deux fois nommé³⁴, très probablement John Fodryngkey signalé en 1358 comme capitaine anglais de Creil³⁵, passé au service du duc Jean en compagnie de *Canoles* (Knolles), également présent à Dinan ce jour-là³⁶. Ce *Foudrigay*, en bon soudard qu'il est demeuré d'esprit, n'hésite d'ailleurs pas à injurier la foule accourue à l'annonce du fait merveilleux : « Paysans menteurs, vous croyez qu'il (Charles) est saint ! Vous mentez, pauvres culs-terreux ! Par saint Georges, il n'est pas saint³⁷ ! », avant de faire évacuer la place à grand renfort

34. *Ibid.*, témoins 119, Geoffroy Budes, chevalier, p. 283 (qui signale également un certain *Aldébric* ou *Vroic*) et 122, Jean Ferrière, écuyer, p. 294. Selon une variante publiée p. 432-433 du deuxième tome de l'édition par Jean-Claude Faucon de la *Chanson de Bertrand* par Cuvelier, il s'agirait d'un Breton renié, « tourné anglais », mais dans le texte principal cette précision n'apparaît pas (t. I, p. 463-464, vers 23 671 et sq.). Il y est seulement question des opérations en Poitou préparatoires à la victoire de Chizay et d'un prisonnier breton anonyme, capturé parce qu'il était ivre...

35. Henri DENIFLE, *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères & hôpitaux en France*, tome I, Paris, 1899, p. 219. Michael JONES, *Actes de Jean IV, duc de Bretagne*, t. II, Paris-Rennes, 1983 propose cependant de l'identifier avec Richard Fotheringhay (actes n° 277, 279, 725, 729) qui avait épousé Marie de Bazvalan.

36. P.C. Charles, témoin 119, Geoffroy Budes, p. 283.

37. *Ibidem*, témoins 120, p. 207, et 188, p. 292.

de coups de bâton car l'église avait été envahie entre-temps par la foule des curieux assemblés en ce jour de marché – mais auparavant, la veille au soir, c'était un Mineur anglais, attaché lui aussi à l'hôtel ducal, qui avait essayé de prévenir les troubles en s'accordant avec le gardien de Dinan pour blanchir l'image litigieuse³⁸. La présence d'un frère écossais au couvent³⁹ peut ensuite n'avoir rien arrangé en l'affaire car on sait que ce royaume frontalier de l'Angleterre a partie liée avec les lys de France durant toute la période de la guerre de Cent ans... Quoi qu'il en soit, le fond du problème tient plus à la légitimité, mal acceptée, du duc Montfort qu'à l'existence dans son entourage de sujets du roi Édouard, d'autant que ceux-ci savent faire preuve de modération, pour certains au moins et ne pas envenimer les choses en se faisant discrets à l'occasion.

Les simples paysans, venus sur la tombe à Guingamp afin de déposer en vrac le récit des protections diverses et variées qu'ils ont gagnées par l'entremise de Charles, ignorent les étrangers, trop absorbés qu'ils sont par leurs difficultés prosaïques et les miracles utilitaires qui les résolvent⁴⁰. La tonalité générale des récits recueillis en 1371 s'avère d'ailleurs nettement plus amicale vis-à-vis des Anglais quand ils y paraissent par exception, comme apaisée, voire amoureuse parfois – en dehors du milieu des anciens partisans de Blois frustrés de leur victoire. Les gens ordinaires n'entretiennent guère, en effet, de préventions contre les Anglais en tant que tels depuis le retour à un calme relatif : on en voit un disputer avec des compatriotes et des Bretons, mêlés, à Carhaix sur la sainteté de Charles et jurer que lui serait prêt à affronter n'importe quel adversaire à la lutte afin de démontrer par le fait qu'il est dans le vrai lorsqu'il tient Charles pour un saint en Paradis⁴¹ – il convient de dire que ce

38. *Ibid.*, témoin 120, frère Payen de Kelen, p. 206.

39. *Ibid.*, témoin 120, frère Païen de Kélen, p. 287 : *frater Johannes de Scotia*.

40. Aziliz BOURGÈS, *Édition et commentaire historique de l'enquête inédite réalisée à Guingamp sur Charles de Blois († 1364)*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 2000.

41. P.C. Charles, témoin 146, Guillaume Anseau, p. 248.

Jannequin *Francisque*⁴² ressemble fort à cet autre Anglais parti en pèlerinage à Saint-Yves de Tréguier avec son épouse née du duché, laquelle lui suggéra une fois les pèlerins rendus à Belle-Isle-en-Terre de se détourner un peu de leur route pour aller se recueillir sur le tombeau de Guingamp. Sur son refus net et obstiné, Jannequin tombe malade, avant de finir par se rendre aux objurgations de sa moitié et recouvrer la santé⁴³. Ainsi guéri de sa poussée de fièvre foudroyante, l'homme aurait su se souvenir de ce miracle quelque temps plus tard à Carhaix...

Et il n'est assurément pas le seul Anglais d'humble extraction établi en Bretagne : un ordre de Jean V donné à son procureur de Quimperlé le 5 juin 1421 pour qu'il s'enquière des prétentions des moines de Sainte-Croix, mentionne « *le debat de la succession de feu Jehanne, fille bastarde de Jacques le Ros, angloys, femme de feu Alain de la Roche, quelle deceda en nostred. ville* » du temps où Jeanne de Navarre exerçait la régence pour son fils aîné encore mineur, donc juste après 1399 ; le même acte rappelle aussi au nombre des plaintes des bénédictins que « *semblablement nosd. religieux et expousans devent et leur appartient avoir et joir (jouir), comme proches seignours, des autres desherances, comme de succession de bastars, de succession de deffault de ligné esd. lieux, et que en ceste ville et faubourgs y a auchuns hostielx (habitations) et places de maesons qui furent jadis à Hothequin, Torpe, Proude et Dalten, anglois, et à d'aultres, esqueulx n'appiirt qu'eulx y aient aucun hoir*⁴⁴ ». Voici donc révélée une petite colonie de cinq Anglais, au

42. Il ne me paraît pas possible d'assimiler ce personnage au capitaine John Francis comme semble le faire Michael Jones, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, note 127 p. 71.

43. P.C. Charles, témoins 139, Yves Bégut, clerc de Guingamp, p. 233, et 146, Guillaume Anseau, p. 248.

44. René BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, t. III, Nantes, 1892, n° 1499, p. 70-71. Michael JONES, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, mentionne cependant un certain nombre de biens saisis en 1373 sur de simples roturiers, à la note 79 p. 96.

minimum, jadis établis à demeure à Quimperlé, l'un d'eux y ayant laissé au surplus une fille bâtarde mariée sur place !

Mais la cohabitation ne se restreint pas aux seules classes populaires. Des bourgeois jouent aux boules avec *Comiton*, le capitaine du château de Léhon en 1367, un ancien combattant des guerres de Bretagne apparemment marié à une dame de l'aristocratie locale : le couple s'apprête à gagner Guingamp dans la journée après avoir constaté que leur fille, alors âgée de 8 ans, avait été tuée en chutant de l'une des tours du château, puis avait recouvré la vie grâce à l'intercession protectrice du défunt duc. La dame apparaît être une dévote de saint Charles, même si, craintive, elle n'avait pas osé d'abord annoncer à son mari son vœu effectué dans l'urgence, lui déléguant pour ce faire une bourgeoise de ses connaissances ! Mais son époux ne lui en tient pas rigueur, approuve même son initiative et fait quérir sur l'heure leurs chevaux dans l'intention de rejoindre au plus vite le tombeau du sauveur de leur enfant⁴⁵.

Cet exemple tiré de l'enquête en béatification de Charles de Blois est d'autant plus remarquable qu'il émane d'une procédure à l'évidence diligentée contre Montfort et ses alliés : comme le châtimement premier du soldat incrédule, il introduit une situation de cohabitation pacifiée, chaleureuse, prélude à une intervention salvatrice du prince défunt, du martyr d'Auray, en faveur des requérants ou de leurs proches. En aucun cas, ces scènes saisies sur le vif ne traduisent une xénophobie de principe puisque, à l'occasion, même des Anglais se voient guéris de leurs anciennes blessures de guerre, pourtant reçues en combattant Charles, par l'entremise du Bienheureux en devenir : ainsi d'un homme rencontré à Quimper par Guillaume Le Juste, qui lui apprend que le fer d'une flèche fiché dans sa tête depuis sept ans

45. P.C. Charles, témoin 156, Guillaume Ruffier, p. 260-261. Ce miracle est le seul rapporté par les témoins interrogés à Guingamp durant le relevé préliminaire des miracles rapportés sur la tombe. Aziliz BOURGÈS, *Édition et commentaire...*, op. cit., témoin 119 évoquant la venue de *Margilia* femme de Jean Cogneton.

est tombé de lui-même à Guingamp. Depuis, le miraculé accomplit chaque année le pèlerinage sur la tombe⁴⁶ !

On comprend mieux dans ces conditions la position nuancée, voire embarrassée, du partisan indéfectible de Jean IV qu'est assurément Guillaume de Saint-André. D'un côté, il est celui qui a le mieux traduit l'exaspération croissante de l'ensemble des élites autochtones trouvant qu'il y a décidément trop d'Anglais autour du duc et que ces derniers pensent plus à leurs propres intérêts qu'à ceux d'un duché à reconstruire⁴⁷ – un sentiment assez partagé pour justifier l'éviction de Montfort en 1373 de guerre lasse. De l'autre, Guillaume s'interroge, non en chrétien mais en tant qu'être humain doté de raison et d'humanité, sur la pertinence des massacres indistincts d'Anglais qui ont entaché la fuite de Jean IV : « *Maint Anglois fut lors mis à mort, / Les uns a droit, autres a tort / (...) Lors corut on (courut-on) sus aux Angloys / Et les tenoit on troys a troys, / Et leur faisoit on prendre fin*⁴⁸ ». Si le biographe de *Jean le Conquérant* adhère à l'exaspération entretenue à l'encontre des étrangers qui auraient capturé l'esprit de son maître – un sentiment polémique qui transcende donc les clivages partisans –, il ne peut aussi que s'indigner et condamner l'injustice qui leur est faite en bloc, à l'aveugle, rejoignant en cela l'absence de préjugés nationaux affichés parmi les humbles, lesquels appréciaient au cas par cas les mérites particuliers de chaque Anglais plutôt que de rejeter de façon uniforme tous les insulaires installés à demeure dans le duché après 1364.

Une retenue qui appelle sans aucun doute à douter de la pertinence des stéréotypes nationaux, transposés de manière anachronique en ce XIV^e siècle où le roi d'Angleterre se présente, au moins jusqu'en

46. P.C. Charles, témoin 128, Guillaume Le Juste, des environs de Saint-Malo, p. 221.

47. Voir ci-dessus son texte appelé à la note 22.

48. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre...*, *op. cit.*, vers 1939-1940 et 1951-1953, p. 346-348 suit le récit de la conquête de la Bretagne par les hommes du roi et le résumé des tueries jusqu'au vers 1972.

1360⁴⁹, comme l'héritier légitime du trône de France... tandis que nul ne lui conteste pour encore d'appartenir, par sa famille comme par sa langue, à la civilisation française. Cette extraction continentale du Plantagenêt n'étant bien sûr ni évidente ni même pertinente au niveau de ses sujets (hormis les nobles, ce qui fait déjà beaucoup de monde malgré tout!), mais les gens du peuple semblent alors bien plus enclins à « intégrer » des étrangers⁵⁰ qu'il ne l'apparaissait aux érudits du XIX^e siècle, tel La Borderie – qui ne connut point l'Entente cordiale conclue en 1904 entre la république et le royaume puisque décédée en 1901 –, aveuglés comme ils l'étaient par les préjugés nationaux propres à l'époque post-révolutionnaire⁵¹! Les identités nationales et les haines afférentes semblent se cristalliser d'abord dans les décennies 1420 et 1430, au temps de Jeanne d'Arc⁵².

La normalisation par le vide après la crise ducale

Exclu du jeu faute de relais opérants et, surtout, de sujets décidés à lui obéir dorénavant, Jean IV ne cherche donc pas à résister à tout crin à l'inéluctable et se rembarque début 1373, suivi seulement d'une minuscule troupe de serviteurs et de fidèles. S'il peut encore

49. 1360, date de la confirmation à Calais de la suspension d'armes passée à Brétigny l'an d'avant : contre de très larges compensations territoriales – jamais rendues effectives en définitive –, Édouard III renonce à ses prétentions au trône de France (il était le petit-fils de Philippe IV le Bel par sa mère). Les hostilités reprendront dès 1369 à l'initiative de Charles V et le XV^e siècle verra renaître les ambitions anglaises avec la victoire d'Henry V, un Lancastre désormais, à Azincourt et le traité de Troyes de 1420 qui fait de lui le seul héritier de Charles VI.

50. Cette notion est pour l'heure encore mal définie : Philippe Contamine, « Qu'est-ce qu'un "étranger" pour un Français de la fin du Moyen Âge? Contribution à l'histoire de l'identité française », dans Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi dir., *Peuples du Moyen Âge. Problèmes d'identification*, Aix-en-Provence, 1996, p. 27-43.

51. Jean-Christophe CASSARD, « Arthur de La Borderie historien de la guerre de Succession », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome CVI, 2002, p. 107-138, spécialement p. 125-128.

52. Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985.

avancer des prétentions légitimes sur la seigneurie de Guérande que son père tenait déjà avant 1341⁵³, pour le reste il n'exerce plus qu'un semblant d'autorité nominale sur les rares places toujours occupées par des garnisons anglaises en Bretagne. On sait que ses tentatives pour reprendre pied dans le duché tournent court⁵⁴, tandis que la noblesse, épaulée par Bertrand du Guesclin et ses hommes, éradique, siège après siège, les kystes étrangers restés aux mains de capitaines d'outre-Manche, Brest demeurant au final le seul château d'importance encore tenu par les lieutenants du roi Édouard⁵⁵.

Si son exil temporaire jusqu'en 1379 replonge le duc déchu dans une ambiance nécessairement anglaise, il ne demeure pas inactif sur ses domaines constituant l'Honneur de Richmond (un important ensemble de seigneuries anglaises tenu presque depuis le temps de la conquête par la famille de Bretagne, représentée en général par l'un des parents proches du duc) enfin restitué : outre ses efforts pour relancer la connexion familiale avec la Flandre dont le comte, Louis de Mâle, son cousin germain⁵⁶, pourrait peut-être lui ménager un retour en grâce à Paris, Jean rejoint en désespoir de cause la malheureuse chevauchée de Jean de Gand, duc de Lancastre, partie de Calais, dont Guillaume de Saint-André, qui en était, narre l'aventure d'un point de vue breton. Ce raid manqué a sans doute eu plus de conséquences, à moyen et long termes, qu'on ne l'a jusqu'ici suggéré.

53. Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre...*, *op. cit.*, vers 2371-2382, p. 372 (à Bordeaux, Jean se refait une santé financière en vendant à son profit les cargaisons de sel apportées par des bateaux de Guérande).

54. *Idem, ibidem*, vers 2471-2480, p. 376-378.

55. Jean-Christophe CASSARD, «Brest port d'escale et place forte anglaise», dans Marie-Thérèse CLOÏTRE (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 40-45. Michael JONES, *La Bretagne ducal...*, *op. cit.*, p. 88 sur les progrès des Français en Bretagne de 1373 à la prise d'Auray en 1377.

56. La légende historiographique a retenu la figure de Jeanne la Folle, en réalité Jeanne de Flandre l'épouse de Jean de Montfort et la mère de Jean IV, la tante du comte Louis de Flandre aussi. Sur les liens économiques, administratifs et politiques entre ces deux régions, Jean KERHERVÉ, «Bretagne et Flandres. Les échanges du XIV^e au XVI^e siècle», *ArMen*, n° 22, 1989, p. 16-35.

La grave brouille survenue alors entre les deux ducs n'est pas seule en cause : s'y ajoute la prise de conscience parmi les bannis qu'ils risquent leur tête en cas de capture par les Français comme traîtres au royaume (« *Mieulx nous vault mourir à honnour / Et qu'à Paris estre menez / Et là penduz et descollez*⁵⁷ »), appuyée sur l'exemple concret de ces trois Bretons décapités comme traîtres au roi après leur saisie devant Troyes⁵⁸. Le destin tragique de leurs compagnons vient rappeler aux hommes de la maigre retenue de Jean de Montfort qu'eux-mêmes relèvent toujours de la Couronne de France quoi qu'ils en aient, au contraire des Anglais considérés comme des soldats étrangers et traités comme tels en cas de prise, en respectant les us et coutumes de la guerre ainsi qu'ils étaient entendus à l'époque. Aux uns donc, la captivité puis la liberté contre une rançon à débattre, aux autres une mort infamante : deux régimes fondés en droit sur des situations bien différentes au regard de la suzeraineté.

Le terme principal de la « neutralité bretonne » – déjà effective sous les derniers des Dreux – se retrouve en ces années par la pose d'une limite infrangible : ne pas agresser le royaume des lys de façon manifeste et délibérée. Son second ressort s'esquisse, sur le terrain péninsulaire cette fois, avec la réduction des places anglaises, une opération que Jean IV rétabli mènera à son terme en 1395 seulement avec son rachat de Brest : la mise hors des Anglais ne signifie pas leur expulsion absolue en tant que tels puisqu'ils pourront toujours revenir comme marins ou marchands, mais la normalisation de

57. Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre...*, *op. cit.*, vers 2201-2204, p. 362.

58. CABARET D'ORVILLE, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. A.-M. Chazaud, Paris, 1876, chap. XIX, p. 53. Plus tard, les Bretons n'hésiteront pas à leur tour à agir de même contre leurs compatriotes passés à l'ennemi : le 24 mars 1432 le duc Jean V ordonne le paiement de 48 l. « à Guillaume Gendron, de Bayn, pour un sien prisonnier que le mareschal de Bretagne avoit fait néer (noyer) pour ce qu'il estoit breton natif de Vitré, et avoit esté pris ou siège de Pouencé » : René BLANCHARD, *Lettres et mandemens...*, tome IV, Nantes, 1894, acte n° 2012, p. 23.

leur état d'étrangers dans un duché rendu à l'unité territoriale, ne connaissant ni enclaves ni dépendances allogènes⁵⁹, et seulement chapeauté de très loin par l'autorité éminente du roi. La disparition de la duchesse Jeanne Holland, difficilement autorisée à rentrer en Bretagne à l'été 1383, ouvre enfin, dès 1384⁶⁰, la possibilité de purger l'hôtel de ses relents anglais, alors que Richmond vient une nouvelle fois d'être confisqué après la prestation d'hommage du duc à Charles VI en septembre 1381.

Entre les deux termes de la neutralité des hermines de Montfort, ainsi définis de manière conjoncturelle en continuité avec le passé, les marges de manœuvre et donc de contestations avec le pouvoir suzerain demeurent assez amples, et toute l'histoire du XV^e siècle vient démontrer que les données de ce débat récurrent évoluent en fonction d'un rapport des forces fluctuant; mais au moins la complétude territoriale comme le balisage d'une nationalité en devenir s'avèreront-ils intangibles. Les Anglais ne peuvent plus être de Bretagne : quelles que soient les interférences personnelles ou patrimoniales du duc ou de ses sujets avec l'île, les relations entre les deux États se trouvent normalisées, fondées désormais sur les usages de la diplomatie et les coutumes du commerce international entre voisins.

Lorsque, après la déroute française d'Azincourt en 1415, Henry V entreprend en 1418-1419 de ressaisir la Normandie, le duché de son ancêtre Guillaume le Conquérant, perdu depuis le temps de Philippe Auguste, beaucoup de Normands trouvent refuge en Bretagne, par exemple les parents de Thomas Basin comme l'historien de Charles VII le rapporte lui-même⁶¹ : le compte de la fabrique de la paroisse Saint-Sulpice de Fougères mentionne en 1422 «*cent*

59. Ce thème de la perfection territoriale d'une Bretagne sans enclaves étrangères revient comme un leitmotiv dans les grandes enquêtes entreprises au XV^e siècle afin de mieux fonder les droits royaux et ducaux du prince.

60. Michael JONES, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 114-115.

61. Bernard GUENÉE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 1987, p. 315-317.

Normans demourans hors la ville en ladite parouesse», surtout des artisans drapiers repliés de Saint-Lô ; ils sont 54 à être recensés dans le faubourg rennais de Toussaint en 1426, etc.⁶². Pour ces infortunés, en 1422 Jean V «*fit expedier et sceller par messire Pierre Eder jusqu'à trois cent lettres de grace ou de naturalité dans le seul mois de fevrier pour estre distribuées aux familles de Normandie qui voudraient s'y établir*⁶³» car ces étrangers se trouvent être proches de ses sujets gallos du haut pays, facilement assimilables, utiles même pour les capitaux ou les compétences artisanales qu'ils apportent : Pierre II, en novembre 1451 encore, exempte les ouvriers du drap normands établis à Vannes de «*tous fouages, tailles, gueucts, regueucts, portes et autres subcides car c'est le profit et l'utilité du bien publique*⁶⁴».

Non sans risques de tensions avec les Bretons de souche⁶⁵ ou d'incidents de frontière avec les Anglais. Le 27 janvier 1427, le duc accorde une franchise de tout fouage pour deux métairies appartenant à l'hospice Saint-Nicolas de Vitré étant donné que «*lad. maison Dieu ait depuis dix ans encza esté et de présent soit tant chargée de povres gens fugitifs des parties où sont lesd. guerres, de mendiens, impotens et autres, que les biens, rentes et revenus de la maison Dieu ne peuvent ne (ni) ne pourront subvenir, suffire et fournir à la continuacion de leur vie et soustenance*», et ce d'autant que les faubourgs ont été naguère la proie d'un raid des occupants de la proche Normandie et détruits par le feu en grande partie⁶⁶. Quitte à rappeler à l'ordre le

62. René CINTRÉ, «À propos des immigrés et réfugiés normands dans les villes bretonnes proches de la frontière durant la guerre de Cent Ans», dans Philippe Lardin et Jean-Louis Roch (dir.), *La ville médiévale en deçà et au-delà de ses murs* (Mélanges Jean-Pierre Leguay), Rouen, 2000, p. 139-149. Les chiffres concernant ces deux paroisses de Fougères et Rennes sont avancés p. 144-145.

63. René BLANCHARD, *Lettres et mandements...*, t. III, n° 1518, p. 85. Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 560 : le savant bénédictin avance que 60 de ces lettres étaient destinées à être distribuées à Vitré et Fougères, 40 à Nantes et 200 à Rennes et Dinan. Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 489.

64. Dom MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1601.

65. René CINTRÉ, «À propos des immigrés...», article cité, p. 146.

66. René BLANCHARD, *Lettres et mandements...*, t. III, n° 1728, p. 199.

capitaine de Dol en 1435 qui tolérait, en dépit des ordres reçus, que *«plusieurs gens de Normandie, y demeurant et refugiez pour doubte des guerres dez le temps de la venue desd. Anglois, tiennent plusieurs des bonnes maisons de lad. ville»* refusent de *«contribuer a la garde, porte et reveil»*, à la colère des bourgeois de l'endroit contraints de prendre un tour de garde tous les dix jours. Afin de calmer les esprits, il convient donc *«de faire desormais contribuer les estrangers, tant Normans qu'autres, aux charges communes»⁶⁷*.

Ce passe-droit abusif avait ses raisons. Sous le capitaine précédent, les Normands avaient été chassés de Dol, ville et faubourg, d'où alors leur démarche auprès de Jean V qui avait entendu leurs arguments : *«nous remonstrerent qu'ils estoient venus en nostred. ville et païs pour peur et avoir refuge, et se sont fouis de doute et crainte de leurs anciens ennemis, et que grande partie d'eux, les uns à cause de leurs pères, les autres à cause de leurs mères, estoient issuz et extraits de nostred. païs, et plusieurs autres mariez à femmes dud. païs et y avoient meubles, heritages et edifices à grande valeur ezd. ville et forsbourgs, et la pluspart natifs de la feu ville de Pontorson et des marches d'environ, de tout en tout destruites et deshahitées, et n'avoient plus d'esperance, et par ce demandoient à estre tenus pour Bretons»*. Le duc ordonna en conséquence de les accueillir à nouveau à Dol, sans que *«sur iceux ne l'un d'eux ne leviez aucune somme d'argent ne finance que sur les bourgeois et autres contribuans nez en nostre païs de Bretagne... et les recevez à faire lesd. guet et garde, sauf que si y avoit aucune suspicion sur aucun d'eulx, ferez mettre en leur place autre non suspect»⁶⁸*.

Leur mauvaise volonté à remplir leurs obligations militaires suffit ensuite à provoquer l'ire des autochtones, on le comprend. Mais on retiendra une face inédite de l'argumentaire déployé par les réfugiés afin d'apitoyer le duc : le fait qu'ils ont tous des liens familiaux avec la Bretagne, ce qui ne surprend pas en cette zone des confins où les

67. *Idem, ibidem*, t. IV, n° 2194, p. 114-115, acte du 27 mai 1435.

68. *Id., ibid.*, n° 2139, p. 78-79, acte en date du 6 mars 1434.

échanges humains ont toujours ignoré les frontières politiques. Les «*Normans et estrangers*» ne le sont pas tant que cela, en tout cas beaucoup moins que les gens d'outre-Manche.

Victimes des Anglais, ces exilés ont droit à toute la sympathie du prince. Régnicoles, sujets directs du roi de France, voisins, ils peuvent ainsi escompter s'établir à demeure dans le duché, s'y voir assimilés aux Bretons sous réserve de le vouloir vraiment, en l'absence de tout contentieux sur leur appartenance au monde de l'Ouest. À l'occasion Jean V sait reconnaître leurs mérites : le 3 février 1441 il restitue sa noblesse, et les privilèges fiscaux qui vont avec, à Jehan Champion, un noble normand que sa détresse avait contraint à s'adonner à la marchandise. Désormais établi à Fougères où il a fait souche, ses affaires rétablies, il récupère son honneur premier tout en étant autorisé, lui ou ses fils, à continuer son négoce pourvu qu'il serve le duc sous les armes, mais au sein de la garnison statique du château vu son grand âge⁶⁹. On ne saurait guère être plus aimable !

*

Tel n'était certes pas le cas vis-à-vis des Anglais au XIV^e siècle, dont le roi affirmait une ambition autre, dont les marins développaient des relations trop souvent orageuses avec ceux de Bretagne⁷⁰. C'est qu'en dépit de leurs origines insulaires fièrement revendiquées pour leurs saints, du mythe historique éclos autour des origines troyennes du premier royaume fondé dans l'île par Brutus, des exploits réalisés par les preux Armoricaains au temps de la Table ronde, le roi Arthur, cantonné au domaine des origines héroïques, confisqué au demeurant de longue date par les occupants de Westminster⁷¹, ne risque plus de venir proposer un modèle politique trans-Manche efficient dans le

69. *Id., ibid.*, t. V, n° 2470, p. 2-4, acte en date du 3 février 1441.

70. Marc RUSSON, *Les côtes guerrières, mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge. France – façade océanique (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, 2004.

71. Amaury CHAUOU, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e-XIII^e siècles)*, Rennes, 2001.

présent médiéval ! Quant au problème de l'extranéité des Français, il ne s'est jamais posé dans les mêmes termes absolus – ce qui fait toute la différence entre « eux », les Anglais, et un « nous » volontiers polymorphe, partagé entre « *Bon Breton et Bon Français*⁷² » dans un équilibre instable, à la fois subtile et risqué...

72. Michael JONES, « 'Mon pais et ma nacion', l'identité bretonne au XIV^e siècle », *Dalc'homp sonj!* n° 10, hiver 1985, p. 1-9.